

Causes de Saints

La Sacrée-Congrégation des Rites a tenu une séance (dite rotale, parce qu'elle comporte l'assistance des prélats auditeurs de Rote), pour examiner sous le rapport juridique les questions relatives aux préliminaires de plusieurs causes de saints : spécialement, celles de la validité des procès apostoliques instruits à Orléans et à Paris, sur les vertus et les miracles *in specie* de la V. Jeanne d'Arc, et de la V. Marie-Madeleine Barat, fondatrice des dames du Sacré-Cœur ; celles aussi de l'abstention de tout culte abusif envers la V. Madeleine Postel, fondatrice des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, au diocèse de Coutances, puis du V. Jean-Népomucène Neumann, de la Congrégation du Saint-Rédempteur, évêque de Philadelphie, et enfin du V. Jean-Népomucène de Tohidérer, qui fut prince-évêque de Trente.

La librairie religieuse

La librairie religieuse catholique est en voie de prendre une extension extraordinaire à Rome, car en même temps que la succursale Desclée & Lefebvre s'est transformée en librairie catholique internationale et va s'établir dans le vaste local de l'ancien théâtre Rossini, sur la place de Santa-Chiara, la librairie Mame, de Tours, ouvre aussi une grande succursale sur la même place et dans un local du séminaire français ; enfin encore sur la même place, l'éditeur Dessain, de Maline, va ouvrir un magasin, et un peu plus loin, près de la fontaine de Trévi, l'éditeur allemand Pustet installe aussi une librairie.

Sacrée-Congrégation de l'Index

Le cardinal préfet de la Sacrée-Congrégation de l'Index, cardinal Steinhuber, vient de prendre une mesure importante. Il a nommé une Commission spéciale de consultants chargés de reviser toutes les condamnations d'ouvrages faites depuis 300 ans par cette Congrégation. Il est à prévoir que le travail durera plusieurs années. On fera donc sur le catalogue de l'Index un travail analogue à celui de Pie IX limitant le nombre des censures de la Sacrée-Congrégation des Rites, revisant tous les décrets émis depuis sa fondation, et de la Congrégation des Indulgences qui a fait imprimer, en 1882, la première collection authentique de ses décrets.